

Saint-Livres, le 18 mai 2026

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 04/2026**  
**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION**  
**ET LES COMPTES COMMUNAUX 2025**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Situation générale :**

La Municipalité vous présente des comptes qui se bouclent avec un excédent de produits de Frs 1'979.06.

Ce résultat s'explique principalement par une ristourne conséquente provenant de la nouvelle péréquation intercommunale, en raison du revenu fiscal moyen à Saint-Livres en-dessous de la moyenne cantonale.

Ce résultat est bien différent de la prévision budgétaire qui laissait apparaître un excédent de charges de CHF 95'400.--.

**Revenu des impôts :**

Cette année 2025 a vu des rentrées fiscales inférieures à celles inscrites au budget (revenus de Frs 1'814'799.51 contre Frs 1'968'400.-- au budget) qui peuvent notamment s'expliquer par la conjoncture économique actuelle qui pèse sur les ménages.

**Péréquation :**

Le décompte final 2025 impacte considérablement le bouclage des comptes. Par rapport aux chiffres fournis par l'Etat lors de l'élaboration du budget 2025, nous devrions retoucher le montant de Frs 429'123.--, soit :

• Péréquation directe (à recevoir)	Frs	- 441'634.—
• Réforme policière (à recevoir)	Frs	-385.—
• Participation à la cohésion sociale (à payer)	Frs	12'896.—

**Dépassement budgétaire :**

Durant l'année 2025 des dépassements budgétaires sont constatés dans les domaines suivants : (voir commentaires sur les comptes) :

• Forêts (320)	Frs	51'307.74
• Auberge communale (350)	Frs	30'694.98
• Villa communale (352)	Frs	7'086.15
• Service de l'urbanisme (42)	Frs	13'085.65
• Achat de matériel pour la déchetterie (450.311)	Frs	18'918.70
• Entretien du réseau d'eau (810.314.0)	Frs	9'120.83

### **Appréciation globale :**

Dans le rapport interactif 2025 du Conseil d'Etat sur les finances communales vaudoises 2024, celles-ci sont analysées en fonction de trois indicateurs dits de première priorité préconisés par la conférence des directeurs/trices cantonaux des finances.

Selon le calculateur fournit par l'Etat, Saint-Livres obtient les mentions suivantes :

- le degré d'autofinancement : **-0.2 %**, **soit problématique**  
(*optimal – acceptable à bon – insuffisant – problématique*)
- le taux d'endettement net : **-48.9%**, **soit bon**  
(*bon – acceptable – problématique - mauvais*)
- le degré de couvertures des charges : **98.5%**, **soit insuffisante**  
(*pas d'excédent – acceptable – insuffisant – problématique*)

Ces notes, moins bonnes que les exercices précédents, s'expliquent notamment par le fait qu'en 2024, nous avons financé par la trésorerie courante, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt, l'achat de l'épareuse, la réfection de l'auberge communale, ainsi que la réfection du toit de la grande salle. Nous relevons toutefois que le rapport interactif précise : « *Le volume d'investissement d'une commune peut varier fortement d'un exercice à l'autre. Afin de lisser la volatilité qui en découle, ces indicateurs devraient être calculés en moyenne mobile sur 3 à 5 ans* ». Il y a également lieu de relever que le taux d'endettement net reste lui stable par rapport aux exercices précédents.

Les commentaires de la Municipalité sur les comptes ainsi que le rapport de gestion 2025, annexés au présent préavis, vous donneront toutes les explications nécessaires à la compréhension des écarts entre le budget et les comptes.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Saint-Livres**

- vu le préavis municipal N° 04/2026
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

#### **décide**

- d'adopter les comptes 2025 tels que présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion, ainsi qu'au Boursier.

Pour la section des finances

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet

Amandine Reymond

### **Annexes :**

- **comptes communaux et bilans comparés 2025**
- **commentaires sur les comptes 2025**
- **rapport de gestion 2025**